



**Fribourg, le 19 novembre 2007**

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**

### **Poissons contaminés aux PCB de type dioxine dans la Sarine en aval du barrage de Schiffenen et dans la Glâne**

**Les derniers prélèvements de poissons effectués au lac de Schiffenen, dans la Sarine en aval du barrage de Schiffenen et dans la Glâne présentent des teneurs en PCB de type dioxine (cPCB) supérieures à la valeur maximale en vigueur en Europe.**

Au mois d'août 2007, la pêche a été interdite sur le tracé de la Sarine entre les barrages de Rossens et de Schiffenen, ainsi que dans la Gérine inférieure, en raison de teneurs élevées en cPCB constatées sur plusieurs échantillons de poissons. Comme annoncé en octobre 2007, des prélèvements supplémentaires de poissons ont été organisés pour affiner les résultats des premières analyses.

#### **Décharge de La Pila**

L'ancienne décharge de La Pila a contaminé les poissons de la Sarine en rejetant des cPCB. Des prélèvements supplémentaires de poissons ont eu lieu sur le Lac de Schiffenen ainsi qu'en aval de ce lac. De plus, deux prélèvements ont été effectués à Marly, dans la Gérine. Les résultats révèlent que des truites prélevées à la confluence Gérine-Sarine, ainsi que des perches et brochets pêchés sur le Lac de Schiffenen présentent des teneurs en cPCB supérieures à la teneur maximale en vigueur en Europe. En aval du barrage, des truites et des barbeaux présentent également des valeurs supérieures à cette norme. Ces résultats ont été annoncés aux autorités bernoises pour une coordination des mesures.

#### **La Glâne**

Des poissons pêchés à Ste-Apolline présentaient des teneurs en cPCB nettement plus élevées que ceux pêchés sur la Sarine à Invua et à Planafaye. De ce fait, il a été décidé de procéder à des contrôles sur la Glâne, en particulier à proximité de Ste-Apolline. Ces prélèvements ont révélé que des truites pêchées en trois endroits de la Glâne, près de Romont (Planchette), à Villaz-St-Pierre (Granges la Battiaz) et à Chénens (Vers-le-Moulin) présentent des teneurs en cPCB supérieures à la teneur maximale admise en Europe. Des investigations doivent être menées pour trouver la source de la contamination et prendre les mesures nécessaires.

#### **Exercice de la pêche en 2008**

Le Conseil d'Etat prendra sa décision quant à l'exercice de la pêche en 2008 avant la fin de l'année, après consultation de la Commission consultative sur la pêche et des services de l'Etat concernés.

Annexe : - document présentant tous les résultats des analyses effectuées au cours des diverses campagnes de prélèvement

## **CONTACTS ET INFORMATIONS SUR LES PCB DE TYPE DIOXINE**

Dr Jean-Marie Pasquier, Chimiste cantonal,  
tél. 026 422 73 00 (lundi 19 novembre 2007, de 14h00 à 15h30)



## **CONTACTS ET INFORMATIONS SUR LA PÊCHE**

M. Pascal Corminboeuf, Conseiller d'Etat, Directeur des  
institutions, de l'agriculture et des forêts,  
tél. 026 305 22 00 (lundi 19 novembre 2007, de 15h30 à 16h30)

Dr Jean-Daniel Wicky, Chef du secteur pêche,  
tél. 026 305 23 44 (lundi 19 novembre 2007, de 13.30 à 16h30)

## **CONTACTS ET INFORMATIONS SUR LES SITES POLLUÉS**

M. Marc Chardonens, Chef du service de l'environnement,  
tél. 026 305 37 50 (lundi 19 novembre 2007, de 14h00 à 16h30)

Retrouvez les communiqués de presse sur le site internet de la Direction de la santé et des affaires  
sociales <http://admin.fr.ch/dsas/>